

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 549 Subvention (10.000 euros) au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Actions Sociales (CEDIAS)- Musée social (7e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 euros au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Action Sociale - Musée social, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque et l'organisation de conférences ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 7^e, en date du 30 septembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Action Sociale - Musée social 5, rue Las Cases 75007 Paris, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque et l'organisation de conférences.

2013_02588 19723

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.